



**MINISTÈRE DE LA DÉFENSE  
ET DES ANCIENS COMBATTANTS**

## **DOSSIER DE PRESSE**

**JEUDI 26 MAI 2011**

---

# **Les assises du tourisme de mémoire**



**Contact :**

**Centre de presse  
Délégation à l'information et  
à la communication de la défense  
Tél : 01.44.42.54.02  
[presse@dicod.defense.gouv.fr](mailto:presse@dicod.defense.gouv.fr)**



# Sommaire

- 1 Le tourisme de mémoire**
- 2 Les assises du tourisme de mémoire**
- 3 Les partenaires**
- 4 Le programme**
- 5 La politique de mémoire**
- 6 Le patrimoine du ministère de la Défense et des Anciens combattants**
- 7 Les sites Internet de mémoire**

# Le tourisme de mémoire



À la croisée de la culture et de l'histoire, le tourisme de mémoire est ancré dans des sites emblématiques, liés notamment aux conflits contemporains.

Avant même la fin des conflits, les anciens combattants mais aussi les familles endeuillées ont sillonné les champs de batailles de la Grande Guerre. Cette démarche symbolique et douloureuse s'apparentait bien souvent à un pèlerinage. Afin de les y aider, des guides furent édités et les anciennes villes martyres se dotèrent d'infrastructures d'accueil.

Au fil du temps, avec la disparition progressive des témoins, les pèlerins ont laissé la place aux touristes.

Aujourd'hui, les lieux de mémoire sont devenus des lieux d'échanges entre les publics mais aussi des lieux de réflexion sur l'histoire.

## Les chemins de mémoire

Pour une mise en valeur cohérente et attractive du patrimoine mémoriel, des itinéraires ont été tracés, reliant les sites entre eux dans un esprit de cohérence historique. Il s'agit des chemins de mémoire. Ils s'organisent autour de quatre thématiques :

- la fortification (XVI<sup>e</sup> – XX<sup>e</sup> siècles) ;
- la guerre franco-prussienne de 1870-1871 ;
- la première guerre mondiale 1914-1918 ;
- la seconde guerre mondiale 1939-1945.

Des pôles d'intérêt ont été déterminés pour chacune de ces thématiques, comme les champs de bataille, les musées, le patrimoine architectural, les monuments et sépultures, les ressources scientifiques (archives et bibliothèques).

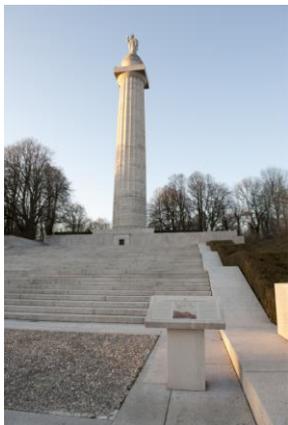


Aujourd'hui, il est difficile d'appréhender précisément le rôle de la filière "tourisme de mémoire" dans l'aménagement d'un territoire et dans l'économie locale. On estime à 20 millions par an le nombre de visiteurs découvrant un ou plusieurs sites mémoriels de conflits contemporains.

**À cette fin, le ministère de la Défense et des Anciens combattants (direction de la mémoire, du patrimoine et des archives - DMPA) en partenariat avec le ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie (en charge du tourisme), a commandité, auprès de l'agence de développement touristique de la France, *Atout France*, une enquête nationale qui permettra de mieux déterminer le poids et l'impact économique de cette composante du tourisme historique.**

Les premiers résultats de cette enquête seront diffusés à l'occasion des premières assises du tourisme de mémoire, le 26 mai, tandis que les conclusions générales feront l'objet d'une communication à la fin 2011.

# Les assises du tourisme de mémoire



Le passé reste l'objet de toutes les attentions : partout, des musées, des mémoriaux et des centres d'interprétation liés aux conflits contemporains voient le jour et attirent un public de novices ou de passionnés.

Le ministère de la Défense et des Anciens combattants, porteur d'une partie importante de cette mémoire et lui-même gestionnaire d'un certain nombre de sites, a voulu apporter un éclairage nouveau sur ce phénomène. L'enquête nationale inédite commandée à *Atout France* a pour objectif de mesurer les retombées économiques du tourisme de mémoire et évaluer son impact sur l'aménagement du territoire.

## Les premières assises du tourisme de mémoire

Ces premières assises seront l'occasion de dévoiler les résultats de l'enquête et d'ouvrir le débat :

- D'où vient la singularité du tourisme de mémoire ?
- Comment s'intègre-t-il dans une offre touristique abondante ?
- Comment l'État et les collectivités territoriales peuvent-ils coordonner leurs initiatives en la matière ?

Ces assises sont appelées à se renouveler. Elles doivent permettre d'enclencher un cercle vertueux d'échange et de capitalisation entre tous ceux qui pensent que la transmission du passé est l'un des fondements de notre république.



## Une nouvelle convention défense – tourisme

À l'occasion des premières assises du tourisme de mémoire en mai 2011, un nouveau texte sera signé entre le secrétariat d'État chargé du Commerce, de l'Artisanat, des PME, du Tourisme, des Services, des Professions libérales et de la Consommation et le ministère de la Défense et des Anciens combattants. Dans le prolongement de la convention de 2004, il renforce le partenariat entre les deux institutions, désireuses de promouvoir en France et à l'étranger un tourisme "de sens", qui fait de plus en plus d'adeptes.

# Les partenaires

## **La direction de la mémoire, du patrimoine et des archives du ministère de la Défense et des Anciens combattants (DMPA)**

Le ministère de la Défense et des Anciens combattants assure, par le biais de la DMPA, l'entretien, la gestion et la valorisation d'un certain nombre de lieux de mémoire. Son expertise en la matière en fait par ailleurs de lui un partenaire précieux pour tous ceux qui, sur notre territoire, participent à la construction d'une mémoire commune (collectivités territoriales, musées, représentants des pays étrangers, fondations, associations).

Aujourd'hui, le ministère de la Défense et des Anciens combattants a la responsabilité de 189 établissements classés. Il veille, en partenariat avec le ministère de la Culture et de la Communication et le secrétariat d'État chargé du Commerce, de l'Artisanat, des PME, du Tourisme, des Services, des Professions libérales et de la Consommation, à leur bonne intégration dans le tissu touristique et économique local.

Depuis la professionnalisation des armées, le tourisme de mémoire a aussi permis de promouvoir des sites reconvertis.

## **Le ministère de l'Économie, des finances et de l'industrie**

Ce ministère est en charge du tourisme depuis 2009. La direction générale de la compétitivité, de l'industrie et des services (DGCIS), résulte de la fusion de la direction générale des entreprises, de la direction du tourisme et de la direction du commerce, de l'artisanat, des services et des professions libérales. Sa mission est de développer la compétitivité et la croissance des entreprises de l'industrie et des services.

Dans ce cadre, la sous-direction du tourisme prépare, met en œuvre et évalue la politique de l'État en matière de tourisme. Elle s'attache à renforcer l'attractivité de la France avec l'opérateur *Atout France*, l'agence de développement touristique de la France, pour préserver la place de la France comme premier pays visité au monde et pour accroître la compétitivité de l'industrie touristique ; un des axes forts de sa stratégie est de développer et promouvoir la mise en tourisme des destinations.

Considérant que les sites et lieux patrimoniaux de mémoire concourent à la structuration et à l'enrichissement de l'offre touristique française, la DGCIS et *Atout France* vont intensifier leurs actions pour accompagner et promouvoir la mise en tourisme des lieux de mémoire.

Par ailleurs, le concours Eden (concours des destinations européennes d'excellence), sous l'égide de la commission européenne, récompense chaque année depuis 2007 des destinations touristiques d'excellence. La thématique choisie en 2011 porte sur « le tourisme et les sites reconvertis ». Parmi les 50 candidatures, un nombre significatif de dossiers intègrent une démarche de valorisation touristique de lieux de mémoire. Les lauréats seront connus lors de la cérémonie officielle le 16 juin prochain.

# Programme

Lieu : palais du Luxembourg – salle Clémenceau

**Matin : Les enjeux du tourisme de mémoire**

**09h00 Ouverture des premières assises du tourisme de mémoire**  
par **Charles Guené**, sénateur de la Haute-Marne

**09h30 « Pour une histoire du tourisme de mémoire »**  
par **Serge Barcellini**, contrôleur général des armées, directeur de la mission histoire auprès du conseil général de la Meuse

**09h50 « Tourisme de mémoire : quel poids économique ? »**  
**premiers résultats de l'enquête nationale conduite par la DMPA, la DGCIS et Atout France**  
par **Julien Farama**, directeur associé TRACES TPI  
par **Aude Labbe**, chargée de projets TRACES TPI

**10h30 « 2014 : en route vers un centenaire international »**  
**Table-ronde animée par Serge Barcellini**, contrôleur général des armées, directeur de la mission histoire auprès du conseil général de la Meuse

Les élus qui participent à cette table-ronde présenteront leurs projets de valorisation de sites mémoriels de la première guerre mondiale. À l'approche du centenaire de ce conflit, de grands équipements vont ainsi être créés ou aménagés afin de structurer une offre touristique innovante.

**Intervenants :**

- **la préfiguration du musée de la Grande Guerre à Meaux**  
par **Jean-François Copé**, député-maire de Meaux
- **le centre d'interprétation de Suippes et l'apport des nouvelles technologies**  
par **Yves Détraigne**, sénateur de la Marne
- **le partenariat État/collectivité locale, l'exemple de la convention cadre relatif au tourisme de mémoire entre le ministère de la Défense et des Anciens combattants et le conseil général de la Meuse**  
par **Christian Namy**, président du conseil général de la Meuse
- **les projets de création d'équipements mémoriels transfrontaliers : l'exemple franco-allemand du Hartmannswillerkopf (HWK)**  
par **Jean-Marie Bockel**, sénateur du Haut-Rhin
- **le développement des « Chemins de mémoire de la Grande Guerre en Nord – Pas-de-Calais »**  
par **Daniel Percheron**, sénateur du Pas-de-Calais, président du conseil régional Nord – Pas-de-Calais
- ***l'Australian Remembrance Trail along the Western Front*, l'initiative d'états étrangers pour la création d'équipements d'accueil des visiteurs**  
par **David Ritchie**, ambassadeur d'Australie en France

12h30 Intervention de Gérard Longuet, ministre de la Défense et des Anciens combattants

13h00 Cocktail déjeunatoire – Salle Coty

Après-midi : *Quelle mise en tourisme pour le patrimoine de mémoire ?*

14h00 « *Quel rôle pour les opérateurs publics et privés du tourisme ?* »

animée par Rémy Knafou, professeur émérite à l'Université Paris I - Panthéon-Sorbonne

« **Comment répondre aux attentes de la clientèle touristique ?** »

Afin de mieux transmettre notre patrimoine aux générations futures, il est nécessaire que les gestionnaires de sites possèdent des connaissances en matière de conservation et de médiation, tout en ayant la capacité de répondre aux besoins de leurs publics.

La mise en tourisme des lieux de mémoire implique également une redéfinition de la chaîne des métiers. Quels sont les rôles que peuvent jouer les institutionnels, professionnels du tourisme et du patrimoine afin de favoriser le développement de destination à travers la mise en tourisme des lieux de mémoire ?

- **Comment sensibiliser les gestionnaires d'équipements mémoriels et les étudiants au développement d'un tourisme de mémoire responsable et durable ?**

par Anne Vourc'h, directrice du réseau des grands sites de France et intervenante à l'IREST (Université Paris I Panthéon-Sorbonne).

- **Quelle implication des acteurs du tourisme dans le développement de la filière du tourisme de mémoire ?**

par Nathalie Thieuleux, responsable Tourisme à la DIRECCTE Nord – Pas-de-Calais  
par Jean-Marie Prestaux, ancien directeur de l'Office de tourisme de la ville d'Arras

- **Quels outils utiliser pour valoriser le patrimoine de mémoire ?**

La mise en tourisme d'un site implique de se référer à un certain nombre de normes de qualité pour satisfaire les attentes de tous les publics. Le plan « Qualité Tourisme » permet de réunir les différents secteurs d'activités liés au tourisme (restaurants, bars, hôtels, transports...) autour d'engagements nationaux de qualité définis en collaboration avec des professionnels du secteur. Par ailleurs, devant la disparition des derniers témoins, il est important d'évoquer l'apport des nouvelles technologies, qui offrent une scénographie plus attractive et plus didactique.

- **Présentation de la marque « Qualité Tourisme », vers une labellisation des sites mémoriels ?**

par Delphine Grisot – directrice de la Fédération des écomusées et des musées de société (FEMS).

- **Quel usage des nouvelles technologies dans un projet de mise en tourisme des sites de mémoire ?**

par Stéphane Natkin, professeur du CNAM, directeur de l'École nationale du jeu et des médias interactifs numériques (ENJMIN) et membre du conseil d'administration de Cap Digital

## **15h15 « Le rôle structurant des grands équipements mémoriels »**

**Table-ronde animée par Yves Le Maner**, expert en charge des questions d'histoire et de mémoire à la région Nord – Pas-de-Calais

Au cours de l'histoire, la France a été le théâtre d'un grand nombre de conflits armés qui ont laissé derrière eux d'importants vestiges. Au sein de ce patrimoine abondant, certains sites se distinguent par leur force emblématique. Par leur intérêt historique, ils constituent des points d'appui de la politique de mémoire et dessinent entre eux des "chemins de mémoire".

Comment développer la mise en valeur de ces sites de façon cohérente et attractive tout en les inscrivant dans une perspective à la fois locale et européenne ? Des historiens spécialisés, des conservateurs et gestionnaires de sites tenteront lors de cette table-ronde de répondre à cette question.

- **La prison de Montluc, création d'un nouveau haut lieu de la mémoire combattante de la seconde guerre mondiale**  
par Jean-Olivier Viout, procureur général près de la cour d'appel de Lyon - président du comité de pilotage du mémorial de la prison de Lyon-Montluc
- **La rénovation du musée du débarquement d'Utah Beach dans le cadre d'une « opération grand site »**  
par Isabelle Attard, directrice du musée d'Utah Beach
- **Une fondation au service de la mémoire - les projets soutenus par la Fondation pour la mémoire de la Shoah : rénovation du Mémorial de la Shoah, Drancy, camp des Milles**  
par Serge Klarsfeld, président de l'association des fils et filles des déportés juifs de France et vice-président de la fondation pour la mémoire de la Shoah
- **La problématique des camps d'internement et la participation à des réseaux ou à des programmes de recherche internationaux**  
par Denis Peschanski, président du comité scientifique du mémorial de Rivesaltes
- **Vers une politique européenne de la mémoire ?**  
le directeur du centre européen du résistant déporté, Struthof

## **16h45 Clôture des débats par Frédéric Lefebvre, secrétaire d'État, chargé du Commerce, de l'Artisanat, des PME, du Tourisme, des Services, des Professions libérales et de la Consommation**

Signature d'une nouvelle convention Défense / Tourisme par Eric Lucas, directeur de la mémoire, du patrimoine et des archives, et par le directeur de la Compétitivité, de l'Industrie et des Services (ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie)

## **17h00 Fin de la journée**

# La politique de mémoire du ministère de la Défense et des Anciens combattants

La politique de mémoire mise en oeuvre par la DMPA s'attache à conserver et à transmettre les patrimoines mémoriels issus des conflits contemporains, dont le ministère de la Défense et des Anciens combattants est aujourd'hui le dépositaire.

Ce travail d'entretien et de transmission de la mémoire combattante de la Nation est portée par trois vecteurs principaux :

- l'organisation des cérémonies nationales et l'appui aux institutions du monde combattant ;
- la mise en œuvre d'actions éducatives et de formation à l'esprit de défense ;
- la préservation et la valorisation du "patrimoine de pierre" du ministère, à travers l'entretien des nécropoles nationales et des hauts-lieux de mémoire et la participation à l'animation de la politique de tourisme de mémoire, en partenariat avec les collectivités territoriales et le réseau national des équipements de mémoire.

## De nouvelles formes de transmission, un nouveau public ciblé



Voici sans doute la grande nouveauté : les Français sont avides d'histoire et de mémoire. Le rôle du ministère de la Défense et des Anciens combattants consiste à accompagner et à répondre à cette demande sociale.

Avec l'effacement progressif des acteurs des grands conflits du XX<sup>e</sup> siècle, la DMPA est amenée à repenser les aspects et les vecteurs de la transmission de leur mémoire. Cette modernisation des outils se fait en concertation étroite avec les témoins, car la transmission de leur héritage est une question qui les préoccupe. Le temps de la mémoire devenant le temps de l'histoire, ils sont conscients que les formes de la transmission – par conséquent de la politique de mémoire – doivent évoluer.

Les travaux de la commission sur la modernisation des commémorations nationales présidée par l'historien André Kaspi en 2008 ont aidé à identifier à la fois de nouveaux publics, en particulier les jeunes et les instruments pour les toucher. La DMPA a conçu et testé de nouvelles idées dans le domaine de la mémoire combattante, avec des films, des émissions de radio, des publications, des colloques et des débats, des expositions, en créant un univers pédagogique et historique. La cible devient l'ensemble de la société française et non plus seulement une partie de celle-ci.

# Le patrimoine du ministère de la Défense et des Anciens combattants

## Un patrimoine culturel de grande valeur



Le ministère de la Défense et des Anciens combattants dispose d'un patrimoine culturel extrêmement riche qu'il entretient, valorise et fait connaître.

➤ Vingt et un **musées** sont rattachés au ministère : les trois établissements publics (musée de l'Armée, musée national de la Marine, musée de l'Air et de l'Espace) qui ont reçu **2 065 689 visiteurs en 2010** ; les dix-sept musées de tradition de l'armée de terre (150 000 visiteurs) et le musée du Service de santé des armées. Six musées sont dotés du label "musée de France". Sont également sous sa responsabilité dix hauts lieux de mémoire dont le Mont Valérien et l'ancien camp de concentration de Natzweiler-Struthof où a été ouvert en 2005 le centre européen du résistant déporté (180 000 visiteurs en 2008).

- Cent soixante **monuments** classés monuments historiques ou inscrits à l'inventaire supplémentaire lui sont affectés dont les Invalides, le château de Vincennes, le Val-de-Grâce, l'École militaire, l'hôtel de la Marine ainsi que de nombreuses fortifications en région.
- Le ministère dispose de son propre service **d'archives**, le service historique de la Défense implanté à Vincennes et sur sept autres sites. Il s'agit du deuxième service d'archives en France après les Archives nationales, avec 320 kilomètres linéaires qui couvrent plus de quatre siècles d'histoire et sont largement consultées par les chercheurs et généalogistes.
- L'établissement de communication et de **production audiovisuelle** de la défense produit et conserve depuis 1915 les archives photographiques et cinématographiques des armées, y compris les reportages effectués en opérations extérieures. Il met à disposition des médias, des éditeurs et du public ce patrimoine incomparable (3 millions de photographies, 21 000 titres de films).
- Le ministère compte deux cent **bibliothèques** et centres de documentation. 23 bibliothèques patrimoniales assurent la conservation d'ouvrages anciens ; la plus importante, implantée au SHD à Vincennes, comprend 800 000 ouvrages.
- Une vingtaine de **formations musicales** permanentes, employant plus de 1 000 musiciens professionnels, assurent la perpétuation du patrimoine musical.



# Les sites Internet de mémoire

## Le site Internet Chemin de mémoire

Pour le tourisme de mémoire, la maîtrise des dernières technologies de l'information et de la communication est un défi majeur. Le ministère de la Défense et des Anciens combattants l'a relevé en développant notamment le site Internet [www.cheminsdememoire.gouv.fr](http://www.cheminsdememoire.gouv.fr).

Ce site, inauguré le 9 février 2004, est le fruit d'un partenariat entre le ministère de la Défense et des Anciens combattants et le ministère en charge du tourisme. Il a pour vocation le développement du tourisme de mémoire en permettant aux internautes de découvrir l'immense patrimoine historique, civil et militaire, de la France tout en bénéficiant de l'enrichissement culturel et civique que procure la référence au passé.

Outil de communication externe, ce site s'inscrit dans le cadre de la politique menée par le ministère pour développer le tourisme de mémoire. Apportant des informations sur des lieux de mémoire de notoriété internationale, nationale ou locale et sur leur actualité, il permet de sensibiliser au tourisme de mémoire un public nouveau, plus particulièrement les scolaires, de sauvegarder le patrimoine historique et de contribuer au développement économique des régions intéressées.

Tourné vers le monde éducatif (enseignants, scolaires, étudiants), le monde associatif (anciens combattants, associations culturelles...), le touriste français et étranger mais aussi le simple citoyen, [cheminsdememoire.gouv.fr](http://cheminsdememoire.gouv.fr) propose de nombreux reportages photographiques et donne des informations en répartissant équitablement les domaines : histoire, mémoire, tourisme et culture. Il fournit également des documents réservés à des historiens, des collectionneurs et des passionnés.

Traduit en anglais et en allemand, toujours bien placé dans les moteurs de recherche, le site poursuit son développement et demeure le site de référence sur les lieux de mémoire des conflits installés sur le territoire. Il invite le public à la découverte virtuelle du patrimoine historique, des lieux de mémoire et des chemins de mémoire, grâce à une entrée cartographique ou nominative.

**En 2010, 1 705 000 visites ont été enregistrées pour plus de 4 220 000 pages consultées par des internautes issus de 150 pays.**

## Le site Internet mémoires des hommes

Le site [www.memoiredeshomme.sga.defense.gouv.fr](http://www.memoiredeshomme.sga.defense.gouv.fr) met à disposition du public des archives numérisées et des informations issues des fonds d'archives du ministère. Il est également un outil précieux pour la mise en valeur du patrimoine de la défense. Il comprend, pour la première guerre mondiale, les fiches individuelles des "Morts pour la France", celles du personnel de l'aéronautique militaire et les journaux de marches et opérations des unités, et pour la seconde guerre mondiale, les bases des militaires décédés en service et des fusillés du Mont-Valérien. Les bases des Morts pour la France de la guerre d'Indochine et de la guerre d'Algérie ou des combats en Tunisie et au Maroc, et du bataillon français de la guerre de Corée sont également en ligne.